

OBLIGATOIRE

MATÉRIEL ADAPTÉ, ACCESSIBLE ET SIGNALÉ - PANNEAU RPC

RPC-SUP-009

Le contenu de la trousse doit être adapté aux risques après avis du médecin du travail ; aucune liste universelle n'est imposée.



EMPLACEMENT DE LA TROUSSE

SECOURISTE / PERSONNE À ALERTER

15 · 18 · 112 · 114